

N° D'ORDRE : 2023-096

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Pouvoirs : 09
Excusé : 00
Absents : 02
Qui ont pris part
à la délibération : 27

SEANCE DU 24 JUILLET 2023

Date de convocation : 17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme DEMIERRE Colette – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. DEZERAUD Philippe - Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h47) - M. CALMET Pierre.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - Mme VIENOT Véronique donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel - Mme PICHARD Laure donne pouvoir à Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian - Mme LABROUSSE Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé : 0

Absents : Mme RASTOUIL Angélique - M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

6- ADMINISTRATION GENERALE : CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET D'AGENT ADMINISTRATIF TERRITORIAL / ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL (25H)

Monsieur le maire explique à Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif et d'adjoint d'animation (IB 367-432) à temps non complet (25 heures) afin de recruter un(e) agent(e) chargé(e) d'assurer les fonctions de conseiller(e) numérique.

En fonction du profil du candidat retenu, le poste non pourvu sera automatiquement supprimé. Il sera précisé qu'un agent(e) contractuel(e) pourra être recruté(e) en raison de la particularité du poste.

- Le Conseil délibérant,
- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
 - VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'autoriser Monsieur le maire à créer lesdits postes.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT